



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 13 septembre 2017

Le treize septembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Quentin la Tour, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jean BLAVIT, Alain BOULBES, Francis BONNET, Christian CHAUBET, Francis CHAUVRY, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Alain SERVANT, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Jean-Pierre WIDMANN, Mathilde DERAMOND, Jean Luc ROUBY

### **Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christian CIBIEL à Nicole QUILLIEN, Monique ABELLANET LE MINEZ à Marie-Françoise ALBAN, Fabien CATALA à Jacques ESCANDE, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Pierre GARCIA à Marie Christine JOLIBERT, Christian MASCARENC à Jean-Pierre WIDMANN, Sabinne VARUTTI à Alain PALMADE

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de St-Quentin-la-Tour pour son accueil.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité

## **1. Personnel**

### **Indemnité complémentaire à un agent en attente de recrutement d'un Directeur des Services Techniques**

Le Président informe l'assemblée que dans l'attente du recrutement d'un Directeur des Services Techniques qui devrait prendre ses fonctions début décembre, en accord avec le bureau, il a demandé à un agent de catégorie B d'assumer des missions complémentaires pour pallier l'absence d'un DST.

En conséquence, il propose de faire évoluer la rémunération de cet agent pendant 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 pour la porter à 2400 € net.

***Adopté à l'unanimité***

### **Augmentation heures agent administratif**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24 octobre 2016, nous avons créé un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 29h30 pour le service mutualisé de secrétariat.

Depuis cette délibération, certaines communes membres de ce service commun ont demandé des heures de secrétariat supplémentaire.

En conséquence, il propose de faire évoluer ce poste de 29h30 à 35h.

***Adopté à l'unanimité***

**RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Le Président informe l'assemblée que la réglementation sur le régime indemnitaire des agents a évolué. Nous avons jusqu'au mois de novembre pour mettre en place cette nouvelle organisation. La commune de Mirepoix a déjà fait ce travail pour ses agents.

Il propose donc de passer convention avec la commune pour qu'elle nous aide à nous mettre en conformité avec ces nouveaux textes, sur la base de 2 à 3 semaines de travail.

***Adopté à l'unanimité***

**2. Convention Mairie de Dun**

Le président propose de passer une convention avec la commune de Dun selon les conditions suivantes : Mise à disposition du Minibus en faveur du Service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Commune du Pays de Mirepoix pendant les vacances scolaires pour la somme de 1000 € par an.

Il sollicite l'autorisation de signer cette convention et ses éventuels avenants.

***Adopté à l'unanimité***

**3. Convention avec la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises**

Le Président rappelle que notre Communauté de Communes avait passé avec la Communauté de Communes du Chalabrais, deux conventions. L'une, en 2000, pour permettre à cette structure de collecter les déchets sur 2 hameaux de la commune de Montbel très éloignés du village mais très proches de Chalabre. L'autre, en 2013, pour permettre aux habitants des villages de Camon, Montbel, Lagarde, Caudeval, Trézières, Gueytes et La Bastide, Corbière et Peyrefitte du Razès, d'utiliser indifféremment les déchetteries de Mirepoix et de Chalabre.

Depuis ces signatures, nos communautés de communes ont évolué. La Communauté Communes du Pays de Mirepoix a fusionné avec celle de la vallée moyenne de l'Hers, celle du Chalabrais avec quatre autres communautés pour former la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.

Il a rencontré dernièrement le président de cette communauté et ils ont convenu de re-délibérer sur ces deux questions sans rien changer des décisions prises à l'époque.

Il sollicite l'autorisation de ces nouvelles conventions et leurs éventuels avenants.

***Adopté à l'unanimité***

#### **4. Création d'une régie pour « Mirepoix met le couvert »**

Le Président propose de créer une régie de recette temporaire, pour une gestion plus simple de la manifestation « Mirepoix met le couvert ».

***Adopté à l'unanimité***

#### **5. Fiscalité : Pour financer des rénovations d'habitats anciens ou des opérations d'urbanisme**

##### **Suppression de l'abattement de 15% sur la Taxe d'Habitation**

Le Président informe l'assemblée qu'en 2011, pour compenser la suppression de la Taxe Professionnelle, l'Etat nous avait attribué le produit de la taxe d'habitation que prélevait le Conseil Général à l'époque.

Ce produit était grevé par un abattement des bases de 15 %. Comme le font plusieurs communautés, il propose de :

- SUPPRIMER l'abattement général à la base antérieur de 15 %
- INSTAURER l'abattement obligatoire pour charge de famille et fixe les taux de l'abattement à 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % de la valeur locative moyenne des logements à partir de la troisième personne à charge
- INSTITUER l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Il propose que cette ressource soit destinée à aider la rénovation d'habitats anciens dans le cadre de l'OPAH ou à des opérations d'urbanisme.

***Adopté à la majorité avec 29 pour, 8 abstentions et 4 contre.***

#### **6. Appel à manifestation d'intérêts 2017 – Agence Française de la Biodiversité – Accompagnement à la mise en place d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

Le Président informe l'assemblée :

##### 1) Contexte

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'inscrit dans plusieurs dynamiques de développement territorial pour lesquelles la préservation de l'environnement et des paysages (et du patrimoine) sont au cœur des réflexions, notamment :

- Projet « Terre d'Hommes et de Biodiversité en Douctouyre ».
- Mise en place d'un plan d'actions pour le renforcement des filières de proximités en Pyrénées Cathares.
- Rédaction d'un « schéma de développement touristique du lac de Montbel » centré sur l'objectif de « destination-nature ».

##### 2) Objectifs opérationnels

- Réaliser un inventaire approfondi de 2 ans de la biodiversité sur et autour du lac de Montbel. Sur cette base, définir un plan d'action permettant de valoriser et diffuser la connaissance acquise, de définir les mesures de protection à envisager et de préciser les aménagements réalisables,

- Reproduire sur un périmètre élargi autour du lac de Montbel, ainsi que sur le secteur nord-ouest du territoire intercommunal, l'action « Terre d'Hommes et de Biodiversité en Douctouyre ».
- Liste des communes concernées : Montbel, Lérans, Belloc, Camon, Peyrat, Saint Quentin la Tour, Lapenne, St Félix de Tournegat, Vals, Manses et Teilhet.

### 3) Plan de financement prévisionnel

Plan de financement				
Dépenses	€ HT	Recettes	%	€
Rassembler et analyser les documents existants	1 020 €	Agence Française de la Biodiversité	80 %	63 792 €
Inventaire naturaliste du terrain	55 290 €			
Définition et hiérarchisation des enjeux du territoire d'étude	3 315 €	Autofinancement - CCPM	20 %	15 948 €
Animation de la démarche et restitution	20 115 €			
<b>Total</b>	<b>79 740 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>79 740 €</b>

Le Président informe l'assemblée que la note globale d'opportunité se trouve en **annexe 4**.

Le Président propose de délibérer sur cet appel à manifestation d'intérêt et sur son plan de financement.

**Adopté à la majorité avec 29 pour et 2 abstentions.**

### **7. Convention avec le syndicat départemental de l'énergie pour la desserte électrique interne de la future gendarmerie**

Le Président informe l'assemblée que par courrier en date du 15 juin dernier, le SDE nous a transmis le devis définitif de la viabilisation et de la desserte interne comprenant notamment l'éclairage de la gendarmerie. Notre participation se décomposerait comme suit :

Desserte électrique interne	6 300
Eclairage gendarmerie	36 300
Participation à la viabilisation	14 428
<b>Total</b>	<b>57 028</b>

Le Président propose d'accepter ce devis.

**Adopté à l'unanimité**

### **8. Désignation d'un délégué pour le Plan Global de Déplacements sur le périmètre du SCOT**

Le président informe l'assemblée qu'il convient de désigner une personne qui suivra l'élaboration d'un Plan Global de Déplacement (PGD) que va réaliser le SCoT de l'Ariège.

Le Président propose donc de désigner cette personne.

**L'assemblée désigne Mme BRETTE Dominique à l'unanimité.**

## 9. Demande de subventions pour le PLUi

Le Président rappelle que par délibération en date du 30 décembre 2015, nous avons sollicité le Conseil départemental pour nous aider à financer la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour que cette demande puisse être instruite, le Conseil Départemental demande un plan de financement prévisionnel. Il propose de présenter le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
Cabinet d'avocat pour procédure appel d'offre	11 000.00 €HT	13 200.00 €TTC	Etat DGD + Appel à projets PLUi 2016	61 962.43 €	61 962.43 €
Bureau d'études (dont 50 OAP)	297 116.67 €HT	356 540.00 €TTC	Conseil départemental	74 279.17 €HT	89 135.00 €TTC
Chargé de mission 3 ans	144 000.00 €	144 000.00 €	CCPM	315 875.07 €HT	362 022.57 €TTC
Total	452 116.67 €	513 740.00 €	Total	452 116.67 €	513 740.00 €

**Adopté à l'unanimité**

## 10. Délégué suppléant à la commission consultative de l'énergie du SDE

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2017, nous avons nommé par délibération n°2017-023, Mme BRETTE déléguée pour le SDE09. Il convient de nommer aussi un suppléant.

Le Président propose donc de désigner ce suppléant.

**L'assemblée désigne Mr PALMADE Alain à l'unanimité.**

## 11. Vente d'un terrain à la société ALOGEA

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à vendre à la Société HLM ALOGEA le terrain derrière la maison de santé pour la réalisation d'une quinzaine de logements dans le cadre du projet de maison partagée.

La surface du terrain est de 3674 m<sup>2</sup> pour un prix au m<sup>2</sup> de 51 €, soit un prix de vente de 187 374 €.

Il propose de demander à Maître Cathala de réaliser les démarches.

**Adopté à la majorité avec 40 pour et 1 abstention.**

## 12. Taxe de séjour

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de régulariser une taxe de séjour d'un gîte dont la capacité était erronée. En effet, Mr LLYOD et Mme EDWAR sont propriétaires d'un seul gîte à Manses d'une capacité de 10 personnes.

Il convient donc d'annuler le titre émis en double en 2013 pour un montant de 182,28 € et pour les années 2014 et 2015 d'effectuer une régularisation de 30,38 €

**Adopté à l'unanimité**

### **13. Création d'un service commun Ressources Humaines**

Le Président propose de créer un service commun avec la commune de Mirepoix, pour une meilleure efficacité de la fonction ressources humaines. Ce service serait chargé d'effectuer pour chacune de ces structures toutes les missions RH.

Il serait effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour diriger ce service, il nous propose de créer un poste d'Attaché à 90% (indice 672/560) qui serait chargé de la direction de ce service. La personne qui en assurera la direction aura son poste de travail à la Communauté de Communes, mais ira aussi travailler fréquemment dans un bureau de la commune de Mirepoix.

D'autre part, le Président propose de ne pas pourvoir le poste relatif à la gestion de la paie qui va se libérer au 31/12/17, suite au départ à la retraite de la personne qui l'occupe.

Le financement de ce service sera assuré par les deux structures, la quotité de chacune sera le nombre de bulletins de salaire effectués par chacune en janvier de chaque année.

Le Président sollicite l'autorisation de signer la convention avec la mairie de Mirepoix.

***Adopté à l'unanimité***

### **14. Informations diverses**

- Compétence GEMAPI
- Syndicat de Bassin du Grand Hers
- Monsieur Alain PALMADE a été désigné pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage.